

Mardi 15 septembre 2020 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 7 septembre 2020, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BRIANÇON**, Maire.

Présents : BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, MINANA Anne-Sophie, DELBART Michel, BRIE Ludovic, CHARTON Régis, JEANNIOT Pascal, JAHYER Dominique, KARIM GUINAN Catherine, BILLET Richard, GANIER Sandra, OLGUIN Emmanuelle, MIMIN David

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent(s) ayant donné procuration : BAUME Jacqueline à BRIE Ludovic

Absent(s) :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Votants : 15 (14 + 1 pouvoir)

Désignation des délégués au SIS de Dormans (Syndicat Intercommunal scolaire de Dormans)

Considérant la demande du SIS de Dormans, Monsieur Le Maire rappelle qu'il convient de désigner quatre délégués représentant la commune auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de Dormans et invite à procéder à l'élection de **deux membres titulaires et deux membres suppléants** de la commune de Ville-en-Tardenois auprès du Syndicat Intercommunal Scolaire de DORMANS,

Le conseil municipal VOTE :

Monsieur MIMIN David est élu **à l'unanimité** en tant que délégué titulaire,

Monsieur BILLET Richard est élu **à l'unanimité** en tant que délégué titulaire,

Monsieur GANIER Sandra est élue **à l'unanimité** en tant que délégué suppléant,

Monsieur NEVEUX Annick est élue **à l'unanimité** en tant que délégué suppléant,

Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour le CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Considérant la demande du Grand Reims reçu par courrier du 3 août 2020 (c arr. 1176 du 07/08/2020) demandant à chaque commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de la CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),

Considérant la délibération du Grand Reims n°2020-86 du 20 juillet 2020,

Le conseil municipal VOTE :

Madame Annick NEVEUX est élue **à l'unanimité** en tant que membre titulaire,

Monsieur Thierry BRIANÇON est élu **à l'unanimité** en tant que membre suppléant,

Remboursement des frais de déplacements et missions (agents et élus)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, L. 2123-18 (mandat spécial pour les élus) et R. 2123-22-2.

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents territoriaux, modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer les modalités de remboursement des frais de transport ainsi que le taux de remboursement forfaitaire des frais de repas et des frais d'hébergement dans la limite des montants plafonds fixés par arrêté pour le personnel civil de l'État,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE :

- d'autoriser le remboursement des frais de transport lié à l'utilisation du véhicule personnel sur la base des indemnités kilométriques fixées par arrêté interministériel.
- d'autoriser le remboursement des frais de péage, de parking et de transport en commun lors des déplacements ainsi que le remboursement des frais de taxi en cas d'absence de réseau de transport en commun.
- d'autoriser le remboursement des frais de repas réellement engagés par les agents en mission dans la limite du montant fixé par arrêté interministériel et de rembourser les frais d'hébergement à 100% du taux plafond
- pour les agents, de conditionner tout remboursement à autorisation préalable de l'autorité territoriale ainsi qu'à l'absence d'un régime indemnitaire particulier versé notamment par le CNFPT.
- d'autoriser dans les mêmes conditions le remboursement des frais exposés par les élus dans le cadre d'un mandat spécial ou des déplacements effectués pour se rendre aux réunions hors de la commune de résidence.
- d'inscrire annuellement les crédits nécessaires aux comptes 6251, 6256 et 6532 (élus) du budget.

CNAS cotisation des retraités

Considérant la délibération n° 2016.35 du 23 juin 2016, qui autorisait la commune à adhérer au CNAS pour les agents retraités de la mairie à compter de l'année 2016.

Considérant que la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Social) depuis 1978. La cotisation pour un agent actif est de 212 € en 2020 et de 137.80 € pour les agents en retraite pour l'année 2020.

Le maire explique que la cotisation pour l'année 2021 devrait être à un tarif proche de 2020.

Après délibération, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE le maire à continuer d'adhérer en 2021 et pour une durée de 5 ans au CNAS (Comité National d'Action Social) pour les agents de la commune partis en retraite à compter de l'année 2016.

Tarifs communaux 2020

Le maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs communaux, tout en faisant part de son souhait de ne pas augmenter lesdits tarifs.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal

* Suit la proposition du maire,

* fixe comme suit le montant des services communaux :

Occup° LA POSTE	Particip° forfaitaire frais chauffage	annuel	580 €
------------------------	---------------------------------------	--------	-------

Droit de place	Commerce ambulant (camion ou similaire)	par jour	25 €
	Exposition commerciale	par jour	90 €

Destruction nid de guêpes Suivant tarifs de LA CAMDA	par intervention :	Au sol :	90 € HT
		En hauteur :	110 € HT (supplément nacelle non inclus)

pm, ossuaire Cne : plan 143		Cimetière	
Acquisition concession	(1.40 m x 2.40 m)	50 ans	210 €
		30 ans	121 €
		15 ans	63 €
Caveau provisoire	plan 35	occupation 1ère semaine	gratuit
(toute semaine commencée est due)		les 3 semaines suivantes	par sem. 32 €
		par semaine suivante	par sem. 47 €
Columbarium	Concession (case)	30 ans	500 €
		10 ans	200 €

Adhésion à Mission Coteaux, Maisons & caves de Champagne

Par courrier, le 27 janvier 2020, la mairie a reçu la demande d'adhésion à Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. Cette adhésion est de 0.50 € par habitant pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

NE SOUHAITE PAS ADHERER à Mission Coteaux, Maisons & caves de Champagne

Prêt de la salle du RDC : Art floral

Depuis 2016, la salle du RDC de la mairie de Ville en Tardenois était utilisée un mardi par mois de 19h30 à 21h30 pour l'activité « Art floral » avec une dizaine de personnes de notre commune et des alentours. Une convention avait été signée avec l'association « Au fil de Binson ». Cette association a été dissoute.

La fleuriste, Joëlle GLOD, de Joelle Fleurs Actuelles – 7 route de Soissons à Tinquieux souhaite continuer à emprunter la salle du RDC de la mairie à titre gracieux pour continuer l'activité Art Floral, un mardi par mois de 19h30 à 21h30. Elle fournira l'attestation de son assurance pour couvrir cette activité.

Joelle Fleurs Actuelles s'engage à remettre en l'état la salle après utilisation à savoir : la disposition des tables et la propreté de la salle. Elle s'engage à respecter les mesures sanitaires liées au COVID 19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE la mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée de la mairie de Ville en Tardenois pour l'activité Art Floral demandée par Joëlle GLOD (Joelle Fleurs Actuelles à Tinquieux).

AUTORISE le maire à signer une convention de prêt de salle à titre gratuit avec la fleuriste prenant en charge cette activité.

Informations, questions diverses

Projet de construction d'un bâtiment d'élevage de 40 000 volailles par l'EARL PIOT à Romigny et son plan d'épandage sur Ville-en-Tardenois

Le vendredi 11 septembre 2020, les représentants de l'EARL PIOT sont venus à la mairie, vendredi 11 septembre 2020 pour présenter leur projet devant les membres du conseil municipal de Ville-en-Tardenois.

Les membres du conseil municipal de Ville-en-Tardenois sont invités à visiter une exploitation de même type afin de mieux visualiser et comprendre la future installation de Romigny.

Le conseil municipal délibérera lors du prochain conseil municipal, la semaine 40.

Lotissement dit du CBR Derrière les murs

Par courrier du 12 juillet 2019 (c arr 1293), l'association syndical libre du lotissement dénommé CBR de Derrière Les Murs a demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée de ce lotissement.

Le Grand Reims a la compétence voirie. Ce sera donc à la communauté urbaine de délibérer pour la reprise des voiries du lotissement. Le maire va rédiger une demande, dans ce sens, auprès de la Présidente du Grand Reims.

Projet éolien

Le projet éolien sur le territoire de la commune de Romigny est toujours en cours. Le maire explique ne pas avoir de nouvelles informations sur la suite de ce projet. A suivre...

Réunion à Chambrecy

Madame Le maire de Chambrecy invite le conseil municipal de Ville-en-Tardenois et de Sarcy à une réunion de présentation et d'échanges.

Commission sécurité

La commission sécurité s'est réunie le 17 juin et le 25 août 2020 afin d'énumérer les problèmes de sécurité routière dans le village.

La commission propose de mettre deux radars pédagogiques à différents endroits dans le village.

Le conseil municipal est d'accord car certains véhicules roulent trop vite dans le village.

La commission sécurité a étudié la possibilité de mettre un rond-point devant le monument aux morts, de modifier le stop de la rue des quatre vents... Suite aux différentes remarques émises par les conseillers municipaux présents, le plan sera redessiné et proposé pour avis aux gendarmes de Ville en Tardenois avant de faire une éventuelle demande de travaux au Grand Reims.

Commission travaux

La commission travaux s'est réunie le 14 septembre 2020 afin de faire un bilan des différents travaux à réaliser sur la commune pour les prochaines années à venir.

Travaux à la mairie : réfection de la salle de mariage, isolation du grenier, changement de la chaudière

Travaux à la gendarmerie : changement des skydômes, réfection de la cour, changement de la chaudière, pose d'une borne électrique,

Travaux sur les berges du Rû : réfection des berges à certains endroits.

Travaux de réfection de la rampe de la ruelle de la rue Saint Laurent à la rue de Derrière Les Murs.

Local commercial de la commune à louer

Le local commercial d'environ 41 m² situé au 15A rue Charles de Gaulle est toujours à louer. Plusieurs demandes pour des activités différentes ont été faites auprès de la mairie. Elles sont actuellement étudiées pour leur faisabilité et la potentialité des besoins de la commune.

Le conseil municipal réfléchit pour d'éventuelles modifications du local qui pourraient avoir lieu. Notamment, les toilettes dans la première partie du local pourraient être retirés. Le maire va solliciter des devis auprès d'entreprises afin de chiffrer les travaux et d'étudier s'ils sont réalisables techniquement et financièrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.